



Permis invalidé

Par ornella

Doublon supprimé 12/01 à 12h28 par administrateur

Bonjour,

mon mari a reçu la fameuse lettre 48SI hier(11/01), celle ci datant du mois de juin 2021.

Nous souhaiterions contester cette invalidation pour les raisons suivantes :

- lettre de plus de 6 mois
- nous avons voulu passer le stage de récupération de points depuis des mois et à chaque fois on nous a dit que c'était impossible.
- nous n'avons eu aucune information sur nos droits de la part des forces de l'ordre ni aucune autre juridiction.
- mon mari est gérant d'une entreprise et subvient aux besoins de nos 3 enfants, le permis est une nécessité pour lui car il se rend sur des chantiers tous les jours pour travailler !c'est donc un devoir social également
- les amendes font qu'il ne s'agit pas d'un "conducteur dangereux" étant donné qu'il s'agit principalement d'amendes "bénignes".

Toutes ces raisons peuvent elles conduire à une revalidation du permis ? et comment faire ?
Dois je faire obligatoirement appel à un avocat ?

Merci d'avance

Par Suisse1291

Bonjour,

Impossible, il doit restituer son permis et tenter de le repasser, il aura son nouveau permis 6 mois après sa restitution, redeviendra un conducteur en probatoire pour 3 ans sans les limitations et contraintes des probatoires si son permis invalidé avait 3 ans ou +, avec seulement 6 points la première année et le bonus possible de 2 points par an pendant 3 ans.

Lorsque le permis de conduire est son outil de travail, on essaie de ne pas le perdre donc on respecte scrupuleusement le CDR, pas d'écart possible.

Faire un stage eu été possible si le permis avait encore au moins 1 point de solde, ou zéro point sans expédition de la LR48SI.

Pour faire un recours, il est indispensable de prendre un avocat spécialisé qui étudiera son dossier à fond pour vérifier si des retraits de points n'ont pas été effectués de façon limite voire irréguliers.